Stratégie d'interventions en accessibilité universelle

et auprès des personnes ayant une limitation fonctionnelle

2021-2022

Table des matières

Introduction 3

Orientation 1 Lutter contre les discriminations à travers la réalisation d'un chantier d'amélioration des pratiques de la Ville en accessibilité universelle (Chantier AU) 5

Orientation 2 Sensibiliser, former et accompagner le personnel municipal pour favoriser le développement de connaissances et la mise en pratique de l'accessibilité universelle à la Ville 6

Orientation 3 S'assurer de la prise en compte de l'accessibilité universelle dans les immeubles municipaux, les installations extérieures et les aménagements urbains 8

Orientation 4 Bonifier l'offre d'activités culturelles, offertes en bibliothèque, sportives et de loisirs accessibles aux personnes ayant une limitation fonctionnelle 14

Orientation 5 Améliorer l'accessibilité universelle des autres services municipaux 16

Orientation 6 S'assurer que le processus d'embauche, de maintien en emploi et d'accès aux promotions est sans obstacle 18

Orientation 7 Favoriser la participation citoyenne des personnes ayant des limitations fonctionnelles 20

Orientation 8 Assurer l'accessibilité des communications et faire connaître les services municipaux accessibles 21

Orientation 9 Contribuer à la prise en compte de l'accessibilité universelle auprès des intervenantes et des intervenants qui agissent sur le territoire montréalais 22

Liste des sigles des unités d'affaires concernées par la Stratégie 24

Introduction

L'accessibilité universelle (AU) est une priorité pour Montréal, pour que chaque citoyen et citoyenne puisse avoir accès à des milieux de vie inclusifs, sécuritaires et sans obstacles afin de s'épanouir et de développer son plein potentiel. L'accessibilité universelle occupe une place importante dans le plan stratégique Montréal 2030 et est une condition essentielle au respect des droits humains et à l'équité sur l'ensemble du territoire.

Ce document présente la Stratégie d'interventions 2021-2022 en accessibilité universelle et auprès des personnes ayant une limitation fonctionnelle de la Ville de Montréal (Stratégie AU 2021-2022). Cette stratégie se base sur de nombreuses années d'expérience en matière d'accessibilité universelle et réitère l'engagement de la Ville à poursuivre ses actions structurantes et à en développer de nouvelles, tout en favorisant les partenariats avec le milieu communautaire et institutionnel. Elle se décline en neuf orientations qui répondent aux obstacles établis. Elle présente aussi des objectifs, auxquels se rattachent d'une part des moyens[1] pour en assurer le suivi, d'autre part les unités d'affaires concernées.

Politique municipale en accessibilité universelle : un cadre pour l'action

La Stratégie AU 2021-2022 a été élaborée en tenant compte de la Politique municipale d'accessibilité universelle, sur laquelle se fondent les actions de la Ville en matière d'accessibilité universelle. Adoptée en 2011, cette politique est le fruit d'une importante démarche de coopération et de concertation entre les différents services, les arrondissements et les partenaires du milieu. Elle cible quatre axes d'intervention, soit : l'accessibilité architecturale et urbanistique ; l'accès inclusif aux programmes, aux services et à l'emploi ; les communications ; et la sensibilisation et la formation. Par cette politique, toujours d'actualité, la Ville de Montréal s'engage :

- à assumer un leadership ;
- à intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décision et de mise en œuvre des diverses activités municipales ;
- à veiller à la cohérence et à la complémentarité de l'ensemble des interventions ;
- à soutenir le partage d'expertises et à valoriser l'innovation dans une perspective d'amélioration continue ;
- à favoriser un partenariat actif avec les organismes du milieu ;
- à adopter les plans d'action conjoints et les bilans des réalisations, et à les rendre publics.

[1] Les moyens qui n'étaient pas présents dans le plan d'action antérieur sont indiqués à l'aide d'un astérisque (*).

Obstacles persistants et contexte pandémique
Le contexte d'élaboration de la Stratégie AU 2021-2022 est marqué par la crise pandémique liée à la COVID-19, qui sévit depuis 2020 et touche durement l'ensemble des citoyennes et des citoyens. Cette pandémie a mis en lumière des obstacles persistants pour ce qui est de l'accès aux services par les personnes ayant une limitation fonctionnelle. Elle rappelle l'importance d'intégrer l'accessibilité universelle dans les pratiques municipales, afin que les services répondent adéquatement aux besoins et soient accessibles à toute la population.

Élaboration et réalisation de la Stratégie d'interventions 2021-2022 en accessibilité universelle et auprès des personnes ayant une limitation fonctionnelle
L'accessibilité universelle est un enjeu transversal, et les engagements de la Ville de Montréal relèvent d'un travail collectif, ce qui comprend les services centraux et les arrondissements municipaux, et aussi des partenaires et personnes expertes en accessibilité universelle. La Stratégie AU 2021-2022 a été élaborée en tenant compte des objectifs des Interventions municipales en accessibilité universelle 2019-2020 et de la démarche de suivi des réalisations menée durant l'année 2020 auprès de l'ensemble des 39 services centraux et arrondissements concernés. Cette démarche a permis de rendre compte du chemin parcouru et de constater l'évolution des services pour la population montréalaise ayant une limitation fonctionnelle, puis de préciser les engagements pour 2021 et 2022. Un effort important de synthèse a été effectué afin de tenir compte des nombreuses interventions et particularités des actions dans les arrondissements. À ces prises en compte s'ajoutent les commentaires faits au fil des deux dernières années par les citoyennes et citoyens ainsi que par les organismes détenant une expertise particulière en accessibilité universelle et représentant les personnes ayant une limitation fonctionnelle.

Orientation 1 Lutter contre les discriminations à travers la réalisation d'un chantier d'amélioration des pratiques de la Ville en accessibilité universelle (Chantier AU)

Par l'adoption, en 2006, de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, la Ville affirme « son engagement à développer avec les citoyennes et les citoyens le respect [des droits fondamentaux] et l'exercice de [ses] responsabilités et à en assurer l'application » (p. 6). Or, depuis plusieurs années, le handicap demeure le motif de discrimination le plus fréquemment invoqué dans les dossiers ouverts à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse. En 2021, la Charte a été actualisée et le capacitisme a été ajouté parmi les formes de discrimination que la Ville combat. De plus, afin de réduire les obstacles auxquels se heurtent ses citoyennes et citoyens, notamment celles et ceux ayant une limitation fonctionnelle, la Ville de Montréal a lancé en 2020 le Chantier en accessibilité universelle (Chantier AU). Par ce chantier, qui se déroulera de 2020 à 2024, la Ville de Montréal souhaite :

- lutter contre les discriminations et le capacitisme ;
- développer une accessibilité universelle plus transversale, stratégique et performante ;
- encourager une gouvernance participative des citoyennes et citoyens ayant une limitation fonctionnelle.

L'**orientation 1** vise à contrer l'obstacle suivant : la prise en compte inégale de l'accessibilité universelle crée des obstacles qui limitent l'exercice des droits fondamentaux des citoyennes et des citoyens.

Objectifs de l'orientation 1	Moyens	Unités responsables
1. Informer, mobiliser et engager les personnes concernées pour la réalisation du Chantier AU	Deux comités incluant des personnes ayant une limitation fonctionnelle sont mobilisés dans la gouvernance du Chantier AU ; ils sont composés de personnes représentantes de services centraux et d'arrondissements, de partenaires et de personnes expertes. (*) Une stratégie de mobilisation et de communication est développée et mise en œuvre. (*) Au moins 25 unités d'affaires de la Ville participent à la réalisation du diagnostic organisationnel. (*)	Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS)
2. Effectuer des analyses et formuler des recomman-dations pour améliorer les pratiques de la Ville en AU	Une recension des pratiques au Canada et ailleurs est réalisée et diffusée. (*) Un diagnostic organisationnel sur l'intégration de l'AU dans les pratiques de la Ville est mené. (*) Une évaluation de faisabilité est réalisée pour identifier les recommandations à retenir. (*) Un plan de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et d'apprentissages est développé. (*)	SDIS

Orientation 2 Sensibiliser, former et accompagner le personnel municipal pour favoriser le développement de connaissances et la mise en pratique de l'accessibilité universelle à la Ville

La Politique municipale d'accessibilité universelle a précisé la vision en accessibilité universelle de la Ville de Montréal, ses principes et la portée des actions pour y arriver. Avec l'aide de ses partenaires, la Ville a aussi la responsabilité de personnaliser la formation pour s'adapter spécialement à ce domaine d'expertise complexe. Le savoir-faire du personnel est très important afin de développer une compréhension commune et une expertise particulière en accessibilité universelle.

L'**orientation 2** vise à contrer l'obstacle suivant : une partie du personnel municipal ne dispose pas des outils nécessaires à la mise en application de l'accessibilité universelle.

Objectifs de l'orientation 2	Moyens	Unités responsables
3. Sensibiliser et former le personnel aux concepts en accessibilité universelle	Au moins 15 unités d'affaires ont suivi une formation concernant l'AU. Les 8 capsules d'autoformation *Mieux accueillir les personnes handicapées*, développées par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), sont diffusées sur l'espace d'apprentissage de la Ville de Montréal, au bénéfice de l'ensemble du personnel. (*) Les responsables du déneigement des arrondissements suivent 10 séances d'information par année concernant les normes de déneigement et la gestion contractuelle (ce qui comprend du contenu traitant spécifiquement de l'accessibilité universelle). Des *Bulletins AU* sont produits et diffusés auprès du personnel de la Ville de Montréal, via les personnes porteuses en accessibilité universelle dans les unités d'affaires. (*) Des portraits de personnes handicapées à l'emploi de la Ville et ayant un cheminement de carrière inspirant sont produits et diffusés à l'interne. (*)	Toutes les unités

Objectifs de l'orientation 2	Moyens	Unités responsables
4. Accompagner les services et arrondisse-ments de la Ville pour développer leur expertise et ainsi améliorer la prise en compte de l'accessibilité universelle	Un fonds de 200 000 $ par année consacré au financement de projets de formation et d'accompagnement est mis à disposition pour permettre le développement et le transfert de l'expertise des unités de la Ville en accessibilité universelle. La Ville accompagne la conception et la réalisation de grands projets d'immobilisation. Une boîte à outils sur l'accessibilité universelle (guides, grilles, formations, etc.) est mise à jour sur une base régulière pour soutenir le partage de bonnes pratiques ainsi que le développement et le transfert de l'expertise. (*) Le comité de partenaires en accessibilité universelle (CPAU) poursuit ses activités, et ses recommandations sont prises en compte.	SDIS Bureau des projets et programmes d'immobilisations (BPPI)

Orientation 3 S’assurer de la prise en compte de l’accessibilité universelle dans les immeubles municipaux, les installations extérieures et les aménagements urbains

Dans la Politique municipale d’accessibilité universelle, la Ville s’engage à faire de Montréal une ville universellement accessible, notamment lorsqu’il est question d’urbanisme, d’architecture, et d’aménagements urbains.

La Ville de Montréal appuie ses interventions de plusieurs guides qui permettent l’amélioration de ses aménagements urbains, dont les suivants :

- Guide en matière d’accessibilité universelle pour les nouveaux bâtiments et pour l’agrandissement, la rénovation et l’entretien de bâtiments municipaux existants ;
- Aménagements piétons universellement accessibles – Guide d’aménagement durable des rues de Montréal – fascicule 5 ;
- Guide d’interprétation des dispositions relatives à l’accessibilité universelle dans le Schéma d’aménagement et de développement de l’agglomération de Montréal.
  Ces documents regroupent les règles connues en accessibilité universelle et sont utilisés par la Ville de Montréal pour la réalisation de ses projets.

L’**orientation 3** vise à contrer les obstacles suivants : plusieurs édifices municipaux ouverts au public ne sont pas complètement accessibles (en termes d’entrée, de participation aux activités, de toilettes, de stationnement, d’accès aux commodités, etc.). Certaines infrastructures (aménagements extérieurs) et aménagements urbains (ex. : intersections, chantiers de construction, encombrement des corridors de circulation par du mobilier urbain, de la glace ou de la neige) nuisent à la circulation et à la sécurité des personnes ayant des limitations fonctionnelles, lors de leurs déplacements.

Objectifs de l'orientation 3	Moyens	Unités responsables
5. Améliorer l'accessibilité universelle des bâtiments existants	L'aménagement de 25 bâtiments par année prendra en compte l'accessibilité universelle (stationnement, entrée, circulation horizontale et verticale, vestiaire, salle d'hygiène, plateaux d'activité, salle de réunion, sortie d'urgence, etc.). Une allocation spécifique de 3 M$ est consentie annuellement pour rendre accessibles des bâtiments municipaux de compétence locale (Programme d'accessibilité universelle). Une dizaine d'installations sportives et de loisirs sont aménagées par année (accès extérieur et intérieur, vestiaires, signalisation, toilettes, etc.). On augmente le nombre d'arénas ayant des estrades accessibles, à raison de 1 aréna aménagé par année en moyenne. Les installations accessibles aquatiques sont réparties comme suit : un minimum d'une piscine intérieure, d'une piscine extérieure, d'une pataugeoire et d'un module de jeux d'eau est accessible par arrondissement. On augmente le nombre d'installations culturelles accessibles (ex. : scènes ou estrades des maisons de la culture, théâtre, rampes ou ascenseurs dans les bibliothèques, etc.). Un complément au Guide en matière d'accessibilité universelle pour les nouveaux bâtiments et l'agrandissement, la rénovation et l'entretien de bâtiments municipaux existants de la Ville de Montréal est produit et diffusé auprès des bibliothèques et des lieux de diffusion culturelle. (*)	Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) Arrondissements (ARR) Service des grands parcs, du Mont Royal et des sports (SGPMRS) Service de la culture (SC) Centre d'histoire de Montréal / MEM

Objectifs de l'orientation 3	Moyens	Unités responsables
6. Appliquer l'accessibilité universelle à l'ensemble des nouvelles constructions ou des agrandisse-ments de bâtiments	Toutes les constructions d'un bâtiment respectent les règles connues et normées par les documents de référence en accessibilité universelle, tels que le Guide en matière d'accessibilité universelle pour les nouveaux bâtiments et pour l'agrandissement, la rénovation et l'entretien de bâtiments municipaux existants. Une formation portant sur le design universel et la mise en application du Guide est organisée pour les gestionnaires de projet et les personnes expertes du SGPI. (*)	SGPI SGPMRS ARR
7. Réaliser des activités d'évaluation de bâtiments	Au moins 2 évaluations de bâtiments et 4 marches exploratoires sont réalisées annuellement.	SGPI SGPMRS ARR

Objectifs de l'orientation 3	Moyens	Unités responsables
8. Aménager ou réaménager des espaces publics accessibles (incluant les parcs)	Au moins 5 nouveaux espaces publics et leurs équipements sont aménagés annuellement en prenant en compte l'accessibilité universelle, tels que la place des Montréalaises, le grand parc Frédéric-Back, le parc Marcel-Pepin, la Place des générations au parc Wilfrid-Bastien, et le parc du Bassin-à-Bois. Chaque année, au moins 20 espaces publics existants sont réaménagés selon les principes de l'accessibilité universelle, tels que : le Biodôme, le Jardin botanique, le Planétarium et la Biosphère ; des parcs d'arrondissement (de Spalding, Chénier, des Roseraies, du Millénaire, de Deauville, Beaubien, etc.) ; la rue Masson entre la 5e Avenue et la 6e Avenue, la rue Molson entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Masson, et la rue Jean-Talon. La mobilité globale et l'accessibilité universelle au Jardin botanique sont évaluées à travers le projet du chemin de ceinture ; les résultats sont pris en compte dans le plan directeur du Jardin botanique de 2031. L'accessibilité universelle est prise en compte dans l'aménagement des grands parcs, dans la planification du secteur du Cap-Saint-Jacques, et dans la programmation en loisirs des grands parcs Frédéric-Back et du Mont-Royal. Un Guide de recommandations de l'accessibilité universelle d'un parc-nature est finalisé et diffusé auprès du personnel de la Ville impliqué dans l'aménagement des grands parcs. Au moins 2 évaluations d'espaces publics et de parcs ainsi que 3 marches exploratoires sont réalisées annuellement.	Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) SGPMRS Service de l'Espace pour la vie (SEPV) ARR

Objectifs de l'orientation 3	Moyens	Unités responsables
9. Soutenir l'accessibilité universelle des projets d'infrastructures municipales	Une allocation de 3 M$ est consentie à des projets d'infrastructures dans le cadre du programme décennal d'immobilisation (PDI) Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle (MADA-AU) 2018-2021 (ex. : aménagement de corridors d'autonomie, d'aires de jeu pour les enfants de 0 à 5 ans, de sentiers dans les parcs locaux ; achat de rampes d'accès pour des piscines extérieures ; acquisition de fauteuils aquatiques ; etc.).	SDIS ARR
10. Assurer l'accessibilité et la sécurité des aménagements piétons	Les paramètres issus du fascicule 5 « Aménagements piétons universellement accessibles » du Guide d'aménagement durable des rues de Montréal sont intégrés dans les lignes directrices de projets d'aménagement. Un document décrivant les parcours et les points d'intérêt pour une personne ayant une limitation fonctionnelle autour des stations de métro est produit et diffusé, et un circuit dans les corridors du Montréal souterrain du centre-ville est présenté. Le Guide de géométrie des rues est produit avec le comité consultatif en accessibilité universelle (CCAU) de la direction de la mobilité. Il rassemble les bonnes pratiques à implanter dans les rues de Montréal pour s'assurer d'obtenir des aménagements urbains universellement accessibles. Des membres de groupes de représentation des personnes à mobilité réduite participent au comité consultatif des usagers vulnérables (CCUV) mis en place dans le cadre de la démarche Vision Zéro (sécurité routière). Une enquête portant sur la piétonnisation des artères commerciales est réalisée en réponse aux enjeux de santé publique (COVID-19) et de mobilité (accessibilité universelle). La sécurisation des chantiers et l'aménagement de voies de déviation piétonnes prennent en compte l'accessibilité universelle.	Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) ARR SDIS SIRR

Objectifs de l'orientation 3	Moyens	Unités responsables
11. Prendre en compte l'accessibilité universelle dans l'application de la Politique et des initiatives de déneigement	Le comité de travail impliquant plusieurs arrondissements et s'intéressant au suivi et à l'amélioration du déneigement, notamment par la prise en compte de l'accessibilité universelle, poursuit ses engagements. Les 19 arrondissements ont mis en place des initiatives pilotes de déneigement « de la porte au trottoir » pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Service de concertation des arrondissements (SCA) ARR

Orientation 4 Bonifier l'offre d'activités culturelles, offertes en bibliothèque, sportives et de loisirs accessibles aux personnes ayant une limitation fonctionnelle

L'objectif général de cette orientation est de s'assurer que les programmes et services qui sont offerts en bibliothèque ou relatifs à la culture, aux sports ou aux loisirs sont conçus, implantés et diffusés pour tenir compte des besoins de toutes les citoyennes et de tous les citoyens.

L'**orientation 4** vise à contrer l'obstacle suivant : certaines activités culturelles, sportives et de loisirs ne sont pas accessibles aux personnes ayant une limitation fonctionnelle.

Objectifs de l'orientation 4	Moyens	Unités responsables
12. Aménager des installations culturelles accessibles	Un portrait des services accessibles dans les maisons de la culture est produit et diffusé. (*) Des outils spécifiques visant à bonifier l'accessibilité universelle des nouvelles bibliothèques et des nouvelles maisons de la culture sont produits. Au moins 3 activités d'évaluation de l'offre d'activités accessibles au chapitre des installations culturelles et des bibliothèques sont menées au cours de l'année.	SC Centre d'histoire ARR
13. Acquérir des équipements adaptés	Il y a ajout de divers équipements adaptés dans 3 bibliothèques, tels que des vélos-pupitres (destinés aux jeunes et aux adultes ayant reçu un diagnostic de TDAH), des loupes pour faciliter la recherche, et des chutes à livres extérieures accessibles.	SC ARR
14. Bonifier l'offre de documents et de services accessibles, et assurer sa diffusion	Les collections en bibliothèque seront bonifiées d'environ 5 000 documents accessibles (livres audio, livres en gros caractères, jeux de société adaptés, etc.) par année. Les procédures permettant d'informer les personnes ayant des limitations fonctionnelles, lors de leur abonnement ou du renouvellement de celui-ci, au sujet des équipements adaptés, des services et des collections accessibles sont maintenues.	SC ARR

Objectifs de l'orientation 4	Moyens	Unités responsables
15. Diffuser l'offre d'activités culturelles réalisées par des organismes spécialisés	Une liste présentant les activités réalisées par des organismes ou artistes spécialisés est produite et diffusée.	SC ARR
16. Favoriser l'accès des personnes ayant une limitation fonctionnelle aux activités de loisirs	Des organismes bénéficient du Programme de soutien et de reconnaissance des organismes panmontréalais (PANAM). Des organismes bénéficient du Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALIM), qui permet le financement de personnes accompagnatrices en loisirs, la réalisation de formations et le soutien à des projets spécifiques pour des jeunes ayant une limitation fonctionnelle.	SDIS ARR
17. Réaliser des activités d'évaluation et de recherche sur l'accessibilité des activités de loisirs	Au moins 3 programmes et initiatives de la Ville ciblant le loisir et les personnes ayant une limitation fonctionnelle, dont le PALIM et le PANAM, sont évalués et révisés. (*) Un projet de recherche est mené concernant l'inclusion des jeunes à besoins particuliers dans les camps de jour municipaux de Montréal, et ses résultats sont diffusés. (*) Un portrait des besoins des personnes ayant une limitation fonctionnelle et des enjeux qu'elles rencontrent au chapitre des loisirs à Montréal est réalisé et diffusé. (*)	SDIS
18. Améliorer l'offre d'activités aquatiques	Le nombre d'activités aquatiques accessibles par arrondissement est bonifié.	SGPMRS ARR

Orientation 5 Améliorer l’accessibilité universelle des autres services municipaux

L’objectif général de cette orientation est de s’assurer que les programmes et services sont conçus, implantés et diffusés pour tenir compte des besoins de toutes les citoyennes et de tous les citoyens. Les objectifs de cette orientation et les activités proposées ciblent particulièrement les services de sécurité publique et d’approvisionnement ainsi que les services en ligne.

L’**orientation 5** vise à contrer l’obstacle suivant : les personnes ayant des limitations fonctionnelles ne peuvent pas avoir accès à tous les programmes et services municipaux ou tous les utiliser.

Objectifs de l’orientation 5	Moyens	Unités responsables
19. Assurer l’accessibilité des interventions en matière de sécurité publique	Le portrait des postes de quartiers accessibles est mis à jour. Les endroits sur le territoire de Montréal où il y a présence de personnes vulnérables à mobilité réduite sont répertoriés, et les intervenants en sont informés lors des interventions en matière de sécurité. (*) Des séances d’information se tiennent avec les policiers sociocommunautaires des différentes divisions du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et des outils de communication pour accroître l’accessibilité des personnes sourdes aux services policiers sont diffusés. (*) La Ville participe au comité de travail Femmes en situation de handicap et violence conjugale, piloté par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS), dont l’objectif est de mettre en place des actions pour assurer une trajectoire de services pour les femmes handicapées victimes de violence conjugale. (*) Il y a diffusion de capsules vidéo pour former les personnes intervenantes en sécurité incendie sur la manière de communiquer avec une personne ayant une déficience motrice, une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l’autisme, ou encore un trouble du langage ou de la parole, ainsi que sur la manière de déplacer cette personne lors d’une intervention. (*)	Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) SDIS SGPI

Objectifs de l'orientation 5	Moyens	Unités responsables
20. Assurer l'accessibilité des services administratifs	La majorité des arrondissements ont une orientation pour améliorer l'accessibilité universelle des services administratifs citoyens tels que les bureaux Accès Montréal ainsi que ceux pour payer les taxes ou les permis.	ARR
21. Tenir compte de l'accessibilité universelle dans la Politique d'approvision-nement responsable et équitable de la Ville	Les critères associés au volet de l'approvisionnement responsable (diversité, technologies innovantes, accessibilité universelle, etc.) de la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville sont renforcés. (*) Des initiatives pour renforcer l'application de la Politique sont déployées. (*) La classification des fournisseurs est bonifiée de manière à permettre l'identification, le tri et la recherche de fournisseurs issus de la diversité. (*)	Service de l'approvisionne-ment (SA)

Orientation 6 S’assurer que le processus d’embauche, de maintien en emploi et d’accès aux promotions est sans obstacle

Cette orientation présente les actions de la Ville en matière d’embauche, de maintien en emploi et d’accès aux promotions en ce qui concerne les personnes handicapées.

L’**orientation 6** vise à contrer l’obstacle suivant : les processus d’embauche, d’intégration et de maintien en emploi ainsi que l’accès aux promotions ne répondent pas toujours aux besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Objectifs de l’orientation 6	Moyens	Unités responsables
22. Augmenter l’embauche de personnes handicapées	Un plan directeur pour la diversité, l’équité et l’inclusion, contenant des cibles d’embauche de personnes handicapées, est déployé. (*) Une préférence est accordée aux personnes handicapées à chacune des étapes du processus de dotation, tout comme une priorité d’embauche, en lien avec les objectifs et en tenant compte des exigences minimales requises de l’emploi. Le programme de stages de longue durée Tremplin-Travail Personne Handicapée, offert dans les services et arrondissements de la Ville, se poursuit. Le Service des ressources humaines (SRH) et les arrondissements participent à des activités de recrutement organisées par les organismes spécialisés dans l’emploi des personnes handicapées. Un formulaire de suivi des candidatures référées par les organismes spécialisés en employabilité pour les personnes handicapées est déployé. (*) Le Guide pour l’embauche, l’accueil et l’intégration en emploi des personnes handicapées est révisé avec l’aide d’organismes spécialisés. (*)	SRH ARR

Objectifs de l'orientation 6	Moyens	Unités responsables
23. Appliquer les mesures permettant le maintien en emploi des personnes handicapées et leur accès à des promotions	Les postes de travail sont adaptés au personnel en situation de handicap. Un portrait des bonnes pratiques pour favoriser l'embauche des personnes en situation de handicap et leur maintien en emploi est dressé. (*) Le nombre de postes adaptés aux besoins des personnes handicapées augmente.	SRH ARR
24. Former le personnel impliqué dans le processus d'embauche sur l'employabilité des personnes handicapées	Le personnel responsable de l'embauche est formé sur le recrutement sans discrimination. En collaboration avec le milieu associatif, du matériel de sensibilisation pour l'embauche et l'intégration en emploi des personnes sourdes ainsi qu'un document d'aide à la tâche sont produits. (*)	SRH ARR

Orientation 7 Favoriser la participation citoyenne des personnes ayant des limitations fonctionnelles

Cette orientation présente les actions de la Ville visant la participation citoyenne des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

L'**orientation 7** vise à contrer l'obstacle suivant : certaines activités de participation citoyenne ne sont pas accessibles aux personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Objectifs de l'orientation 7	Moyens	Unités responsables
25. Améliorer l'accessibilité des activités de participation citoyenne	Le nombre d'unités administratives intégrant l'accessibilité universelle dans les activités de participation publique (tels que la webdiffusion des séances de conseil, un service d'interprètes en langue des signes québécoise (LSQ) ou un système d'aide à l'audition) augmente. Quelque 130 personnes membres de la communauté de pratique interne en participation publique de la Ville de Montréal sont sensibilisées aux meilleures pratiques accessibles.	SG ARR Office de consultation publique de Montréal (OCPM) Service de l'expérience citoyenne et des communications (SECC) SDIS

Orientation 8 Assurer l'accessibilité des communications et faire connaître les services municipaux accessibles

La communication permet de promouvoir les services accessibles auprès de la population. La Ville doit diffuser le plus largement possible ses services municipaux accessibles, et les formats utilisés doivent permettre à toutes et à tous de recevoir les informations municipales.

L'**orientation 8** vise à contrer les obstacles suivants : les services municipaux accessibles ne sont pas bien connus par les personnes ayant une limitation fonctionnelle, et certaines plateformes de diffusion de l'information ne sont pas accessibles.

Objectifs de l'orientation 8	Moyens	Unités responsables
26. Promouvoir les espaces et services accessibles	Les arrondissements effectuent la promotion de leurs espaces et services accessibles (sites Internet et publications). Une liste présentant les activités réalisées par des artistes ou organismes spécialisés auprès des personnes ayant une limitation fonctionnelle est diffusée. L'accessibilité universelle des espaces publics, tels que le Jardin botanique, est mise en lumière.	SECC SC ARR SEPV
27. Offrir des communica-tions accessibles	Au moins 1 audit sur l'accessibilité de montreal.ca est réalisé. Il permet d'augmenter le niveau d'accessibilité du site Internet de la Ville et d'identifier des moyens pour favoriser des services Internet accessibles. (*) Quelque 900 capsules audio disponibles via le Publiphone sont réalisées par année. (*)	Service des technologies de l'information (STI) BVI

Orientation 9 Contribuer à la prise en compte de l'accessibilité universelle auprès des intervenantes et des intervenants qui agissent sur le territoire montréalais

Cette orientation présente les actions de la Ville sur le territoire montréalais en matière de promotion de l'accessibilité universelle auprès de collaborateurs et de partenaires.

L'**orientation 9** vise à contrer l'obstacle suivant : la prise en compte de l'accessibilité universelle ne se fait pas toujours de manière concertée par les divers acteurs qui agissent sur le territoire montréalais.

Objectifs de l'orientation 9	Moyens	Unités responsables
28. Promouvoir l'accessibilité universelle sur le territoire montréalais	Les outils et guides produits par la Ville sont mis en lumière. On fait la promotion de la Semaine québécoise des personnes handicapées. La Journée internationale des personnes handicapées est annoncée. Les actions de concertation et de sensibilisation telles que le Collectif AU et sa campagne « En 2021, l'accessibilité c'est essentiel » sont soutenues. (*)	SDIS
29. Favoriser les collaborations avec la Société de transport de Montréal (STM)	La STM participe aux travaux d'élaboration de la future stratégie en accessibilité universelle de la Ville de Montréal (2023-2025). (*) Il y a concertation avec la STM pour que le transport adapté soit en mesure de desservir les grands parcs. (*)	SDIS SGPMRS
30. Favoriser la prise en compte des besoins des personnes ayant une limitation fonctionnelle dans la construction ou l'adaptation de logements	Des logements accessibles sont développés dans les nouvelles constructions de logements sociaux et communautaires. Des logements sont adaptés aux besoins des occupantes et des occupants ayant une limitation fonctionnelle dans le cadre du Programme d'adaptation à domicile (PAD).	Service de l'habitation (SH)

Objectifs de l'orientation 9	Moyens	Unités responsables
31. Améliorer les processus dans le programme d'adaptation de domicile - Montréal (PADM) de manière à accélérer le traitement des dossiers d'aide financière	Les différentes étapes de traitement des dossiers sont optimisées et permettent d'accélérer la réalisation des adaptations.	SH
32. Favoriser l'aménage-ment de commerces accessibles	Le financement des commerces subventionnés dans le cadre du Programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) 2017-2022 se poursuit et le programme est révisé. (*)	Service du développement économique (SDE)

Liste des sigles des unités d’affaires concernées par la Stratégie

ARR : Arrondissements

BPPI : Bureau des projets et programmes d’immobilisations

BRGM : Bureau des relations gouvernementales et municipales

SC : Service de la culture

SCA : Service de concertation des arrondissements

SDA : Service de l’approvisionnement

SDE : Service du développement économique

SDIS : Service de la diversité et de l’inclusion sociale

SECC : Service de l’expérience citoyenne et des communications

SEPV : Service de l’Espace pour la vie

SGPI : Service de la gestion et de la planification immobilière

SGPMRS : Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

SH : Service de l’habitation

SIRR : Service des infrastructures du réseau routier

SPVM : Service de police de la Ville de Montréal

SRH : Service des ressources humaines

SIM : Service de sécurité incendie de Montréal

STI : Service des technologies de l’information

SUM : Service de l’urbanisme et de la mobilité

La Stratégie d’interventions en accessibilité universelle et auprès des personnes ayant une limitation fonctionnelle 2021-2022 – Ville de Montréal est une publication du Service de la diversité et de l’inclusion sociale.

Coordination et rédaction

Division équité et lutte contre les discriminations (DELD)

Service de la diversité et de l’inclusion sociale (SDIS)

Contact

diversitesociale@montreal.ca

Révision linguistique

Jennifer Brunet, réviseure

montreal.ca

Crédit photo : GettyImages

Montréal